

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 2009-Z-59**

Avis est donné par le soussigné, greffier adjoint de cette Ville que le règlement suivant a été adopté par le conseil municipal et a reçu l'approbation requise par la loi, le tout tel que ci-après indiqué:

2009-Z-59 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage 2009-Z-00 tel qu'amendé de façon à: modifier la grille des usages et des normes de la zone P-632 afin d'y ajouter la catégorie d'usages « Récréation publique (p1) » et de modifier certaines normes relatives à l'implantation de la construction pour la catégorie d'usage « Institution publique (p2) »; abroger la grille des usages et normes de la zone P-630 et modifier le plan de zonage de façon à intégrer la zone P-630 à la zone P-632. »

- Avis de motion, le 12 juin 2018;
- Adoption par le conseil municipal du premier projet de règlement, le 12 juin 2018;
- Assemblée publique de consultation, le 16 juillet 2018;
- Adoption par le conseil municipal du second projet de règlement : 14 août 2018
- Adoption par le conseil municipal du règlement, le 11 septembre 2018;
- Émission du certificat de conformité par la municipalité régionale de comté de Roussillon, le 1^{er} octobre 2018.

Ce règlement est entré en vigueur le 1^{er} octobre 2018, soit à la date de délivrance du certificat de conformité par la M.R.C. de Roussillon.

Toute personne désirant prendre connaissance desdits règlements peut le faire en consultant le site internet de la municipalité ou en se présentant au Service du greffe à l'hôtel de ville, sis 5465, boulevard Marie-Victorin, à Ville de Sainte-Catherine, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 13 h.

Donné à Sainte-Catherine, ce 18 octobre 2018

(Signé) Me Pascalie Tanguay

Me Pascalie Tanguay, directrice des Services juridiques et greffière